



MUNICIPALITE DE SALVAN

### Formulaire pour la commande de matériel - Manifestation

#### Coordonnées du responsable :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
N° de natel : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
Date de la manifestation : \_\_\_\_\_ Type de manifestation : \_\_\_\_\_

**Délai de commande** : le plus tôt possible, mais au **minimum 5 jours avant** la manifestation. Aucune commande ne sera prise en considération après ce délai. Ce formulaire doit être envoyé par e-mail à : [commune@salvan.ch](mailto:commune@salvan.ch), aucune commande ne sera prise par téléphone.

**Conditions** : Pour les sociétés locales figurant sur la liste officielle de la commune de Salvan, les **prestations en bleu** sont gratuites. Si aucune livraison n'est demandée, le matériel est pris en charge et ramené au lieu de stockage.

Matériel à disposition	Coûts	Matériel demandé
------------------------	-------	------------------

Service suppl.		Oui
----------------	--	-----

Liste	Nombre		Nbr désiré
Catégorie 1			
Tables longues	11	5.-/j/unité	
Tables pliables	30	5.-/j/unité	
Bancs pliables	60	2.50/j/unité	
Sono	1	50.-/j	
Enrouleurs électriques	5	5.-/j/unité	
Falot lumineux	1	10.-/j	
Bars amovibles pour l'extérieur	3	15.-/j/unité	
Barrières Vauban	20	10.-/j/unité	
Aéro chauffage à gaz	1	20.-/j	
Catégorie 2			
Sac poubelle 35l		1.90/unité	
Sac poubelle 110l		6.20/unité	
Catégorie 3			
Toi Toi (petit)	1	250.-/j livraison+nettoyage	
Toi Toi (grand)	1	250.-/j livraison+nettoyage	
Catégorie 4			
Parking signalisation		Forfait service 150.-	
Pose Panneaux - cônes		Forfait service 150.-	
Fermeture route / place		Forfait service 150.-	

Livraison (totalité de la commande)	Forfait 150.-	
-------------------------------------	---------------	--

A Remplir par le requérant :

Date de la commande : .....

Signature : .....

----- Usage interne uniquement -----

Date de livraison :

Visa :

Date de retour :

Visa :

**Responsabilité** : Dès la prise en charge ou à la livraison et jusqu'à reprise ou son retour, le matériel est placé sous l'entière responsabilité du requérant. Toute détérioration de matériel fera l'objet d'une facture pour sa remise en état ou son remplacement. Le Service Technique déterminera les dégâts en fonction de l'état et sa décision n'est pas contestable. Décision de Conseil Municipal du 07.11.2022

En cas de problème avec le matériel pris, le numéro de piquet du Service Technique 079 369 78 22 reste à votre disposition.